

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Absent(e)(s) : Anna BONET, Lionel CHIGNOL, Frédérique LEROUX

Pouvoir(s) : Anna BONET à Philippe GENIN, Lionel CHIGNOL à Christophe MINET, Frédérique LEROUX à Cyrielle JOUANNEAU

Secrétaire de séance : Sonia FAYET

Mise au vote du PV du 16 juin 2020 : **15 voix Pour** - 0 Contre – 0 Abst

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour

1. Délégation de signature aux adjoints : reprise de la délibération n°2020-19 selon l'article L.2122 du CGCT

Avis du Conseil Municipal sur cette proposition de rajout à l'ordre du jour : **15 voix Pour** – 0 Contre – 0 Abst

Modification des taux relatifs aux taxes communales

Par courrier en date du 25 juin 2020, la Préfecture de l'Allier nous informe de l'illégalité de la délibération n°2020-32 du 23 mai 2020 relative aux taux d'imposition votés pour 2020.

Pour rappel, concernant la TFB, le taux voté était de 13.62 % (augmentation de 1.5 % par rapport à 2019) et pour la TFNB, le taux retenu était de 37.22 % (augmentation de 2.5 % par rapport à 2020).

Or, il s'avère que la taxe foncière non bâti ne peut pas augmenter plus que la taxe foncière bâti. *Dans l'état*, le taux maximum pour le foncier non bâti est de 36.85 % soit une augmentation de 1.5% (augmentation identique à la TFB).

Les taux doivent donc être repris le 3 juillet 2020 dernier délai, sous peine de voir les taux de 2019 être appliqués en 2020.

Décision du Conseil sur les taux d'imposition 2020 :

Application d'une augmentation de 2 % des deux taux, soit :

Taux retenus : **TFN : 13.69 %** **TFNB : 37.04 %**

15 voix Pour 0 Contre 0 Abstention

Reprise de la délibération n°2020-19 du 23 mai relative aux délégations de signature attribuées aux adjoints en cas d'empêchement ou d'absence de M. le Maire

La Préfecture de l'Allier demande à ce que la délibération ci-dessus soit précisée. Il s'agit de définir l'ordre d'intervention des adjoints pour assurer la sécurité des rapports juridiques. Un ordre de priorité doit être donné.

L'article L.2122-17 du CGCT précise : « En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

L'article L. 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Attention l'article 30 de la Loi Engagement et Proximité a supprimé le précédent cadre limitatif de délégations aux conseillers municipaux, à savoir, uniquement :

- en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints,
- ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du maire.

Enfin, le maire doit, s'il donne délégation de fonction pour une même matière à deux élus, préciser l'ordre de priorité des intéressés, le second ne pouvant agir qu'en cas d'absence ou d'empêchement du premier (T.A. de Nantes, 11 mai 1988).

Il est donc proposé de repreciser les délégations en respectant les champs d'intervention des commissions de chacun des adjoints, à savoir :

Hervé POIGNE : délégation de signature pour tout ce qui concerne le personnel et les matériels : contrats, absences, formation, arrêtés pour le personnel et bons de commande et / ou d'intervention, devis pour les matériels. Officier d'état civil en cas d'absence du maire : signature des actes et copies d'état civil.

Michel MAITRE : délégation de signature pour tout ce qui concerne les finances, les bâtiments et les travaux : bordereaux de titres et de mandats de l'ensemble des budgets, documents comptables émanant de la Trésorerie, régies, paies et bons de commande et / ou d'intervention, devis pour les bâtiments et les travaux. En cas d'absence ou d'empêchement de Michel MAITRE, la délégation de signature pour tout ce qui concerne les finances, les bâtiments et les travaux reviendra à Hervé POIGNE, 1^{er} adjoint.

Laurent POURRET : délégation de signature pour tout ce qui concerne l'assainissement, l'environnement, la voirie, l'eau et la gestion du cimetière communal : signature des devis, bons de commande et arrêtés municipaux relatifs à ces champs d'intervention, signature des actes de concession et de toutes les demandes de travaux au cimetière. En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent POURRET, la délégation de signature pour tout ce qui concerne l'assainissement, l'environnement, la voirie, l'eau et la gestion du cimetière communal reviendra à Hervé POIGNE, 1^{er} adjoint.

Chantal DESSERT : délégation de signature pour tout ce qui concerne la vie scolaire et associative, la communication, le patrimoine, la culture, les cérémonies et manifestations, le CCAS : signature des devis et bons de commande relatifs à ces champs d'intervention, des éventuels contrats de prestation ou de partenariat. En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal DESSERT, la délégation de signature pour tout ce qui concerne la vie scolaire et associative, la communication, le patrimoine, la culture, les cérémonies et manifestations, le CCAS reviendra à Hervé POIGNE, 1^{er} adjoint.

→ **Toutes ces délégations prennent effet uniquement en cas d'absence ou d'empêchement du maire.**

Avis du Conseil sur les modifications proposées :

15 voix Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

× Elections Sénatoriales

Un conseil municipal se réunira le vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30 au Foyer La Forterre afin de procéder à la désignation des délégués titulaires et des suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

× Informations SICTOM

Michel MAITRE donne des informations sur la fréquence du ramassage des bacs jaunes. Pour réduire le volume dans les bacs, il faut compacter !

A l'horizon 2023, les déchets alimentaires seront peut-être interdits dans les ordures ménagères.

× Compte rendu du conseil d'école

Chantal DESSERT dresse une rapide synthèse du conseil d'école qui s'est déroulé le 23 juin dernier. Une présentation des effectifs pour la rentrée de septembre 2020 a été faite :

- ✓ Classe de maternelle : 12 petite section, 10 moyenne section avec Carine DUMEIL
- ✓ Classe de cycle 2 : 2 grande section, 5 CP, 8 CE1 avec Estelle MAITRE
- ✓ Classe de cycle 3 : 6 CE2, 4CM1 et 6 CM2 avec Candice LEBOURG

Soit un effectif total de 53 enfants.

× Compte rendu du CCAS :

Chantal DESSERT présente un compte rendu succinct de la réunion CCAS du 27 juin 2020. Ont été installés dans leur fonction les personnes extérieures suivantes :

Mme Raymonde BOIROT au titre des associations de personnes handicapées,

Mme Séverine POURRET au titre des familles,

Mme Nadine VERDIER au titre des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

Mme Liliane VERON au titre des associations de personnes âgées.

Le conseil d'administration a voté la reconduction de la participation de Rongères au centre de loisirs de Varennes sur Allier à raison de 10 jours par enfants et par an.

Les membres se sont entendus pour ne pas reconduire le repas de fin d'année en raison du risque sanitaire. Si le contexte épidémiologique le permet, un goûter de Noël sera proposé le vendredi 4 décembre 2020 et les colis de Noël seront reconduits pour tous les aînés de 70 ans et plus.

× Cérémonie STANISLAS :

En raison de l'évolution incertaine de la COVID-19, la cérémonie sera cette année restreinte. Le dépôt de gerbe sera assuré par la Mairie mais sans invité. La famille reste libre quant à elle de venir. L'avis sera communiqué aux différentes associations partenaires par Monsieur le Maire.

× Suivi de la vente des vieux objets :

L'opération est en cours et se déroule bien.

× Personnels communaux :

Les personnels titulaires, contractuels et candidats sont en cours de réception par le Maire et les adjoints.

× Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire :

Hervé POIGNÉ dresse un compte rendu du conseil communautaire du 26 juin dernier :

- TEOM en hausse
- Aides aux commerçants et entreprises : les dossiers sont à constituer directement à la communauté de communes.

Horaire de fin de séance : 22 heures

Christophe MINET, Maire	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe	Dominique VERDIER
Philippe GENIN	Julie CAVEAU	Sonia FAYET
Cyrielle JOUANNEAU	Anna BONET Absente excusée	Nathalie GADET-AUROUX
Lionel CHIGNOL absent excusé	Olivier PISSOCHET	Frédérique LEROUX absente excusée